



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone H3-120		
1. USAGES AUTORISÉS		Typologie de bâtiment	
1.1 GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé
H1 Logement	Nombre min. logements par bâtiment	1	1
	Nombre max. logements par bâtiment	6	3
H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement			2
2. USAGES PARTICULIERS			
2.1 Spécifiquement permis			
2.2 Spécifiquement interdit			
Toute antenne de télécommunication autre qu'une antenne sur bâtiment dont aucune des largeurs n'excède 0,75 mètre.			
3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
3.1 Implantation		Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m		
Marge de recul latérale minimale	2 m	Bâtiment jumelé ou en rangée	4 m
Marge de recul latérale combinée minimale	6 m	Bâtiment jumelé ou en rangée	-
Marge de recul arrière minimale	8 m		
Coefficient maximal d'emprise au sol	20%		
Pourcentage d'espace vert minimal	30% (ensemble du terrain)	Cour avant	30%
3.2 Dimensions		Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-		
Hauteur maximale	2,5 étages et 9,5 m		
Largeur minimale de bâtiment	8 m	Bâtiment jumelé ou en rangée	6 m
Superficie miminale de plancher	80 m ²	Bâtiment isolé ou jumelé d'un seul logement de 1 à 1,15 étage	100 m ²
		Bâtiment isolé ou jumelé d'un seul logement de 2 à 2,5 étages	200 m ²
		Bâtiment en rangée d'un seul logement de 2 à 2,5 étages	90 m ²
		Bâtiment isolé ou jumelé de 3 logements de 2 à 2,5 étages	60 m ²
		Bâtiment isolé de 4 à 6 logements	55 m ²
4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES			
Affichage	Type de milieu 1 - Résidentiel		
Projet intégré	Un projet intégré d'habitation est autorisé conformément à l'article 314.		
Revêtement extérieur prohibé	Déclin de vinyle sur un bâtiment d'une superficie au sol supérieure à 18 m ² .		
Bâtiments en rangée	Nombre maximal de quatre bâtiments par rangée. Nombre maximal de six logements pour l'ensemble des bâtiments en rangée.		

PIIA	Objectifs et critères applicables au Faubourg et aux milieux de villégiature
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	Zone H3-120